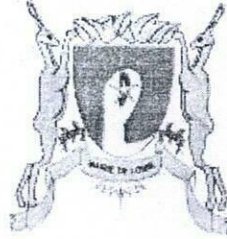


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE DE LOMIE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER- NYONG DIVISION

LOMIE COUNCIL

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /AONO/C.LIE/CIPM/2026 DU 19 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CREATION D'UNE DECHARGE MUNICIPALE A LOMIE, DANS LA COMMUNE DE LOMIE, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.

Financement : -BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2026 -

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOMIE, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la CREATION D'UNE DECHARGE MUNICIPALE A LOMIE, dans la Commune de LOMIE, Département du HAUT-NYONG, Région de l'Est, lot unique.

N° LOT	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA
Unique	Création d'une Décharge Municipale à LOMIE, dans la commune de LOMIE, département du Haut-Nyong, Région de l'Est, lot unique.	50 000 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public -, EXERCICE 2026.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune d'Angossas, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette Municipale de LOMIE.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de LOMIE, au plus tard le 16/04/2026 à 13 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /AONO/C.LIE/CIPM/2026 DU 19 MARS 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CREATION D'UNE DECHARGE



MUNICIPALE A LOMIE, DANS LA COMMUNE DE LOMIE, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG,
REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances accompagnée du récépissé de versement du montant correspondant, à la *Caisse des Dépôts et Consignation du Cameroun (CDEC)*.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune de LOMIE le 16/04/2026 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de LOMIE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la caution de soumission timbrée au tarif en vigueur ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. *Offre technique*

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) Note technique inférieure à 70% ;
- 4) Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ;
- 5) Absence de l'attestation de catégorisation à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur « ROUTES »

c. *Offre Financière*

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

29.5.1.1 Critères essentiels:

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- A - La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
B - Les preuves d'acceptation des conditions du Marché02 éléments

- C - Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- D- La charte d'intégrité01 élément
- E - La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales...01 élément ;
- F- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....01 élément
- G- Attestation de catégorisation à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur « ROUTES »01 élément.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

N.B :

- *Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;*
- *Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 10 « oui » sur 14) seront examinées ;*
- *Les soumissionnaires catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs dossiers techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.*

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire *de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, accompagnée du récépissé de consignations délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC).* Elles seront également assujetties à la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur.

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC en FCFA	Montant de la caution de soumission en FCFA
Unique	Création d'une Décharge Municipale à LOMIE, dans la commune de LOMIE, département du Haut-Nyong, Région de l'Est, lot unique.	50 000 000	500 000

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois calendaires, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;

- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%; sous réserve des dispositions du Nota Bene du point 9.B susmentionnée;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- NOMBRE MAXIMUM DE LOT

SANS OBJET.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de LOMIE, aux numéros de téléphones : Tel : 695 188 198.

16- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673-20-57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 677-009-922 / 657 968 700.

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ DDMINEPAT/HN ;
- ✓ SG/COM ANG;
- ✓ PDT/CIPM/ANG;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

LOMIE, le 19 MARS 2026

Le Maire, Maître d'Ouvrage
Autorité Contractante



Léon Mabia Gérard